



Durban2019
11-15 Novembre

CONGRES DE CGLU
SOMMET MONDIAL DES DIRIGEANTS
LOCAUX ET REGIONAUX



MANIFESTE

Le Futur de la Biodiversité

#CitiesAreListening

UCLG Manifestes

MANIFESTE POUR LE FUTUR DE LA BIODIVERSITÉ

*FEUILLE DE ROUTE DE PLAIDOYER POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET RÉGIONAUX
VERS UN GBF INCLUSIF APRÈS 2020*

Les villes et les régions appelées à s'engager et à contribuer au Cadre mondial de la biodiversité (GBF) post-2020, également connu comme le « Nouveau Pacte pour la Nature ».

Nous vivons le siècle de l'urbain et nous sommes à la croisée des chemins face à l'urgence climatique qui se double de la destruction du monde naturel. Les différents niveaux de gouvernement locaux et régionaux détiennent collectivement la clé pour changer la trajectoire négative actuelle et réaliser le programme mondial de durabilité avec les ODD associés.

Ces gouvernements prennent et exécutent quotidiennement des décisions qui ont un impact direct sur la nature, le bien-être des communautés urbaines et leur résilience aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux effets multiplicateurs du changement climatique. L'empreinte urbaine et périurbaine des conséquences des décisions et des actions des autorités locales s'étendent bien au-delà des frontières administratives alors que les liens entre zones urbaines et rurales sont de plus en plus reconnus comme essentiels pour une gouvernance efficace à plusieurs niveaux, ils sont nécessaires pour une gestion systémique afin d'arriver au changement collectif vers une nouvelle trajectoire, et urgente, du développement durable.

L'année 2020 offre une occasion unique et représente un besoin urgent pour les pays d'adopter un «New Deal pour la Nature» dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), qui remplacera le Plan stratégique actuel pour la diversité biologique (2011-2020) et la plupart de ses objectifs, les « objectifs d'Aichi » associés, qui prendront fin en 2020. Le nouvel accord mondial devrait être adopté lors de la 15e Conférence des parties (COP), à Kunming, en Chine, à la fin d'octobre 2020. La COP 15 de la CDB est de plus en plus annoncée comme le « moment parisien pour la nature ».

À cette fin, la CdP a adopté la décision 14/34 à la CdP 14, tenue à Sharm el-Sheikh (Égypte) en novembre 2018, qui appelait à un processus complet, inclusif, transparent et participatif pour la préparation du Cadre mondial pour la biodiversité post-2020.

Cette décision exhorte les gouvernements locaux et infranationaux à s'engager activement et à contribuer au processus de développement d'un solide cadre mondial pour la biodiversité post-2020 afin de favoriser une large appropriation du cadre à convenir et un soutien ferme pour sa mise en œuvre immédiate. Le Secrétariat de la CDB (SCBD) a également encouragé les acteurs clés, tels que les gouvernements locaux et infranationaux, le secteur des entreprises, les jeunes, les communautés autochtones et locales, le monde universitaire et le secteur de la recherche, les organisations non gouvernementales, à organiser leur propre feuille de route et événements de plaidoyer en 2020 afin de permettre un engagement collectif maximal dans les processus préparatoires avant la COP15.

ICLEI, avec le soutien et l'engagement actif de ses partenaires Regions4, du Comité européen des régions et de plusieurs autres, s'est engagé à poursuivre son travail de plaidoyer - qui avait déjà commencé avant la COP8 de la CDB - et à élaborer, coordonner et diriger une feuille de route pour engagement des gouvernements régionaux et contributions au processus du Fonds mondial d'après 2020. Cet engagement a été pris dans le communiqué de Sharm El-Sheikh pour une action locale et sous-nationale en faveur de la nature et des peuples, adopté lors du 6ème Sommet mondial de la biodiversité des gouvernements locaux et régionaux, qui a ensuite été présenté aux Parties à la CDB lors de la plénière de clôture, et accueilli avec satisfaction.

ICLEI a accepté le rôle de continuer à rassembler la voix de notre mandant dans le processus post-2020, avec le soutien continu et l'engagement de réseaux de partenaires tels que Regions4 et le Comité européen des régions, qui ont continué à être actifs aux côtés de l'ICLEI dans ce domaine au cours des dernières années.

La mise en œuvre de cette feuille de route est actuellement bien avancée et a donné lieu à une série d'interventions de plaidoyer telles que :

- des consultations après 2020 à tous les niveaux du gouvernement et parmi les principaux réseaux et autres partenaires
- webinaires mensuels réguliers organisés par ICLEI
- l'élaboration d'un projet d'énoncé de position qui sera présenté à la deuxième réunion du groupe de travail à composition non limitée de la CDB en février 2020 à Kunming (Chine), actuellement en cours.

Par exemple, ICLEI, le SCBD et le projet de soutien UE pour le cadre cadre pour la diversité biologique après 2020, ont organisé conjointement une session thématique intitulée «Vivre en harmonie avec la nature» à Paris en juin dernier, qui visait à renforcer la dynamique d'un poste. -2020 cadre mondial pour

la biodiversité entre les gouvernements locaux et infranationaux. En juillet, ICLEI, le projet-cadre européen pour la biodiversité après 2020, le SCBD, l'Aburra Valley Metropolitan Authority et le Humboldt Institute ont organisé conjointement un événement sur le thème « Débloquer le pouvoir des métropoles pour intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour la nature et les populations ». à Medellin, en Colombie. Cela a abouti à la « Déclaration des régions métropolitaines de la vallée Aburrá - Medellín au cadre mondial pour la biodiversité après 2020 », qui a été adoptée par les 17 autorités des régions métropolitaines et 27 autres gouvernements locaux et infranationaux de 12 pays ayant assisté à l'événement. Lors de la première réunion du groupe de travail à composition non limitée de la CDB à Nairobi, au Kenya, en août, ICLEI a publié un projet de déclaration de principe : Définir le cadre mondial pour la diversité biologique après 2020 : un cadre en dix points pour les actions en faveur de la diversité biologique sous-nationale.

Lors de la première réunion du groupe de travail à composition non limitée de la CDB à Nairobi, au Kenya, en août, ICLEI a publié un projet de déclaration de principe : Définir le cadre mondial pour la diversité biologique après 2020 : un cadre en dix points pour les actions en faveur de la diversité biologique sous-nationale. Ce projet de déclaration a été approuvé par les partenaires locaux et régionaux actuellement actifs. Ensemble, nous nous sommes engagés à le développer et à le perfectionner pour en faire une déclaration consolidée et collective reflétant les engagements et les ambitions des gouvernements locaux et régionaux à l'égard du cadre mondial pour la biodiversité après 2020.

Proposition pour adoption par le groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux

En conclusion, il est proposé par la présente que ICLEI, par l'intermédiaire de son Centre pour la biodiversité, soutenu par son secrétariat mondial, mène le travail de plaidoyer et contribue au nom de la Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux (GTF) à la négociation et à la « New Deal pour la Nature » pour veiller à ce que le rôle des gouvernements locaux et infranationaux soit fermement ancré dans le cadre mondial pour la biodiversité après 2020.

ICLEI est idéalement placé pour remplir un tel rôle grâce à sa fière histoire de plaidoyer au sein de la CDB; son leadership technique reconnu dans le secteur de la biodiversité; et ses partenariats et relations solides existants dans le contexte de la biodiversité avec plusieurs membres du GTF tels que Regions4, le Comité européen des régions, CGLU et d'autres, ainsi qu'avec le SCBD et d'autres partenaires mondiaux tels que l'UICN et des réseaux tels que le groupe de gouvernements régionaux de premier plan vers les objectifs

d'Aichi pour la biodiversité (GoLS). Grâce à notre feuille de route collective, ces réseaux et organisations sont déjà activement engagés dans la mobilisation de leurs mandants respectifs et dans le développement d'un engagement collectif consolidé et continu pour le compte des gouvernements locaux et infranationaux en vue de l'élaboration du nouveau cadre mondial pour la diversité biologique qui reconnaît pleinement, valorise et permet notre rôle collectif dans la formulation et la mise en œuvre de celle-ci, avant et après 2020.

S'il est mandaté pour remplir ce rôle au nom du GTF, ICLEI s'engage par la présente à collaborer avec tous les partenaires du GTF intéressés et à permettre son engagement, et à rendre compte régulièrement au GTF des progrès réalisés.

#UCLGCongress
www.durban2019.uclg.org

